



Augmentation de salaire non déclaré

Par **louloumanda**, le **30/11/2015 à 18:56**

Bonsoir
J'ai travaillé pendant 12 ans pour des employeurs-particuliers et j'avais eu une augmentation de salaire depuis juin 2013 de 100 €/mois en espèces, depuis que je leur avais donné ma volonté de démissionner il ne m'ont plus donné cet argent non-déclaré et depuis mon départ en septembre 2015 je cours après 1400€ en vains.
Puis-je saisir le tribunal des prud'hommes?

Par **morobar**, le **30/11/2015 à 19:03**

Bonsoir à vous aussi,
Comment prouver ces versements?
Les prudhommes vont rejeter vos prétentions si vous ne pouvez pas démontrer ces versements et leur régularité.
Parce que vous arguez de 100 euro. Et pourquoi pas 20 ou 300 euro ?

Par **louloumanda**, le **30/11/2015 à 19:22**

Bonsoir Morobar,
Oui effectivement je n'ai aucun moyen pour prouver ceci...donc c'est indéfendable.
Merci pour votre réponse.